

COMPTE-RENDU

19/06/2015

CRIQ réunis Nord-Ouest / Nord Est
Réflexion sur les travaux d'aménagement
de la rue du Médoc

Lors du Comité de Réflexion et d'Initiatives des quartiers Nord-Ouest et Nord-Est, qui s'est tenu le 19 juin 2015 à 19h (Salle Montignac – Sablière), les points suivants ont été abordés :

- Ouverture de la séance par Monsieur Eric Fabre, 1^{er} Adjoint en charge du Sport et de la Jeunesse.
- Rappel de l'ordre du jour :

Introduction et présentation : 5 minutes

Travail en ateliers sur le thème "Rue du Médoc" : 55 minutes

Questions / réponses : 20 minutes

Conclusion : 10 minutes (en y associant nos invités de la Métropole)

- La rue du Médoc est étudiée ce jour dans son intégralité en la découpant par tronçon :

Tronçon n° 1 : Avenue Pasteur - Rond Point du Cimetière

Tronçon n°2 : Rond Point du Cimetière – Chemin de la Gravière

Tronçon n°3 : Chemin de la Gravière – Chemin de Bos

Tronçon n°4 et 5 (regroupé) : Chemin de Bos – Chemin du Dehès – Route Départementale 1215

Il est rappelé que nous sommes à l'étape 0 du projet, le but des échanges qui vont avoir lieu est :

- identifier les problématiques en tant qu'usager « Expertise d'usage »,
- de les hiérarchiser entre elles,
- développer des propositions de solutions.
- promouvoir l'intérêt général dans toutes les remarques et propositions,
- d'aider à la prise de décision qui intégrera également d'autres éléments (économie du projet, réglementation (transports, ramassage des ordures ménagères, accessibilité, etc.).

Des animateurs, en solo ou en tandem, chargés d'un tronçon ont fait le tour des tables toutes les 15 mn pour recueillir les avis de tous les groupes. Ce principe d'atelier a permis de faire remonter les éléments suivants qui ont été restitués par les animateurs à l'ensemble de l'assistance :

Tronçon n° 1 : Avenue Pasteur - Rond Point du Cimetière :

- problème de largeur de chaussée → sens unique : avis partagés mais dans tous les cas, cela ne peut se regarder qu'à l'échelle d'un quartier (Rue Sainte Christine – Rue Colbert – Rue Victor Hugo – Rue des Genêts) et de l'évolution des transports en commun (Transport en Commun en Site Propre).
- trottoirs trop étroits à élargir,
- interdire la circulation des poids lourds,
- un poteau fait obstacle sur le trottoir → déplacement ou enfouissement des réseaux ?
- proposition d'une voie à sens unique avec 1 piste cyclable,
- faire un trottoir unique,
- sortie des Halles «commerces» très dangereuse → faire un sens unique sur le parking des halles,

Tronçon n° 2 : Rond Point du Cimetière – Chemin de la Gravière :

- éclairage public insuffisant (manque à certains endroits),
- trottoir à faire élargir,
- vitesse excessive → rond point, dos d'âne, radars, etc.
- manque de trottoir aux arrêts de bus,
- dangerosité accès / sortie Chemin de la Gravière → mettre un sens unique en sortant du chemin de la gravière sur la rue du médoc,
- dangerosité accès / sortie Rue Périclès → mettre un sens unique entrant dans la rue Périclès depuis la rue du Médoc,

- dangerosité accès / sortie Rue Socrate → mettre un sens unique sortant rue Socrate vers la rue du Médoc,

Tronçon n° 3 : Chemin de la Gravière – Chemin de Bos :

- dangerosité entrée et sortie « Parc Sainte Christine » → rond point, plateau surélevé, etc.
- éclairage insuffisant,
- vitesse excessive, non respect de la zone 30 par les automobilistes ce qui génère également des difficultés d'accès aux voies adjacentes,
- dangerosité entrée / sortie Rue des Graves
- prolonger la piste cyclable depuis la rue des Graves,

Tronçon n° 4 et 5 : Chemin de Bos – Route Départementale 1215 :

- vitesse excessive → plateau surélevé, chicanes,
- absence d'entrée de ville,
- sécuriser traversée piste cyclable Bordeaux - Lacanau,
- piste cyclable jusqu'à la piste Bordeaux – Lacanau,
- virage dangereux,
- besoin d'une future liaison douce pour rejoindre le Tram D « Cantinolles »

Les intervenants de Bordeaux Métropole ont donc récupéré ces éléments et vont lancer leurs études (travaux financés au Contrat de Co-Développement triennal (2015-2016-2017) Bordeaux Métropole – Ville du Haillan) en phase « programme » qui débouchera sur une phase « avant projet sommaire » dans un délai de 6 mois (fin de l'année 2015). Début 2016, nous nous retrouverons pour discuter autour de plans et de solutions techniques envisagées.

La Ville est en attente de solutions innovantes sur cette voie comme par exemple un feu « récompense ou sécuritaire » relié à un radar pour forcer l'arrêt des véhicules circulants trop vite. Bordeaux Métropole doit étudier ce système.

Questions / réponses

Comment interdire les poids lourds sur la Ville ? → pour rappel, il existe un arrêté municipal de 2004 interdisant la circulation sur une grande partie du Haillan aux véhicules supérieurs à 3,5 tonnes hors desserte locale. De plus, la Police Municipale fait des contrôles et dresse des verbalisations.

Un arbre est à élaguer rue des Genêts → le relais sera fait auprès des Services Techniques.

Rue des Graves → nettoyage de la rue par Balayeuse automatique. Il est rappelé que celle-ci tourne selon un planning déterminé, avec des fréquences différentes selon les lieux (Centre Ville, sur les grands axes, dans les lotissements, dans les zones économiques, dans les cours d'école). La Balayeuse est passée le 18 juin dans la rue des Graves.

Une question est posée sur la pollution visuelle des panneaux publicitaires notamment sur la Rue du Médoc → ces panneaux sont sur des parcelles privées et ils sont régis par le Règlement Local de Publicité qui, à ce jour autorise des surfaces de 12 m² (4m x 3m). Ce règlement va devenir Intercommunal (à l'échelle de Bordeaux Métropole) et les surfaces maximales vont baisser à 8 m².

Rappel des moyens pour contacter les CRIQ et inscrire des questions à l'ordre du jour :

- par mail à l'adresse criq@ville-lehaillan.fr ou contact@ville-lehaillan.fr
- par le formulaire sur le site internet de la ville
- par téléphone : 05 57 93 11 11
- en se présentant à l'accueil de l'hôtel de ville

39 personnes présentes à ce CRIQ se sont inscrites pour recevoir le compte-rendu.

La réunion se termine à 20h45.